

## NOTICE D'UTILISATION VERSION 3.58.3 DU LOGICIEL SI-SIAO JUILLET 2023

La version 3.58.3 du SI-SIAO apporte un certain nombre d'évolutions :

- ✓ elle introduit la notion d'évaluation approfondie des ménages.  
L'évaluation approfondie complète le rapport social en recueillant la parole des personnes accompagnées et en évaluant l'intensité de leurs besoins d'accompagnement.  
Les évaluations approfondies permettent de suivre l'évolution de la situation du ménage dans le temps, il n'est plus nécessaire de les attacher aux demandes.
- ✓ la gestion des notes et alertes a été simplifiée pour faciliter et sécuriser les transmissions d'informations entre les accompagnants des ménages.
- ✓ la situation administrative des ménages a été simplifiée.

Cette notice présente les principales évolutions de cette version.



N'hésitez pas aussi à nous remonter vos remarques ou anomalies sur le fonctionnement de cette nouvelle version, en contactant le service Support du SIAO 95 :



[support-si.siao95@esperer95.org](mailto:support-si.siao95@esperer95.org)



06 73 25 79 70

### ■ Evolutions apportées par la version 3.58.3

#### 1. Évaluation approfondie

L'évaluation approfondie a pour objectif d'inclure :

- ✓ le projet résidentiel et d'accompagnement du ménage ;
- ✓ un rapport social ;
- ✓ l'indication de l'intensité du besoin d'accompagnement du ménage.

Ce nouvel écran est accessible depuis le nouvel onglet *Evaluation*

Ménage Identité Situation du ménage **Evaluations** Notes

### Evaluation approfondie

Membre du ménage: Sélectionnez une option Auteur: Sélectionnez une option Recherche: Recherche

Créée le 19/06/2023 à 15:07:22 par Formation PRESCRIPTEUR2 Utilisateur Premier Accuei

Personne concernée: Lait CHOCOLAT

Évaluation approfondie  
Evaluation approfondie du 19/06/2023 par Formation PRESCRIPTEUR2 Publié

Projet résidentiel du ménage

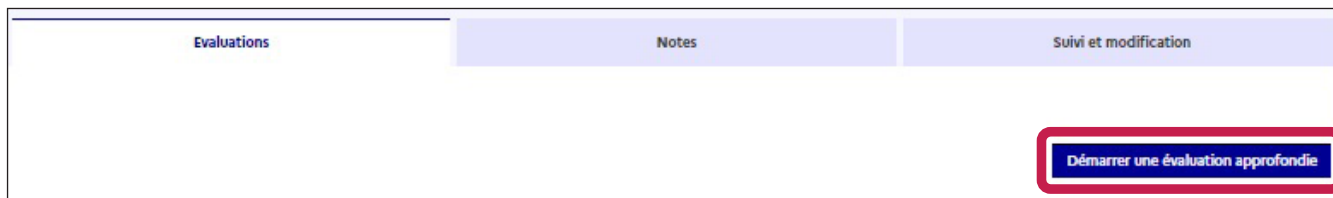
Projet d'accompagnement du ménage

**Rapport social**  
Demandes associées : 44762418  
report du contenu du rapport social

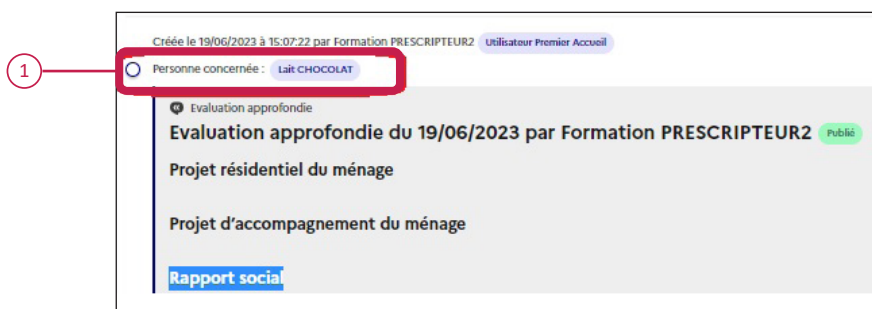
Intensité du besoin d'accompagnement

1 - Pas de besoins 2 - Besoins légers sur quelques sujets 3 - Besoins modérés sur plusieurs sujets 4 - Besoins soutenus sur de nombreux sujets 5 - Besoins très importants et pluridisciplinaires

Pour créer une évaluation approfondie, cliquer sur le bouton *Démarrer une évaluation approfondie*



Une évaluation approfondie est associée au ménage, voire à une personne du ménage <sup>1</sup>, et est partagée, une fois publiée, à tous les acteurs pouvant consulter le dossier du ménage.



- ✓ L'évaluation approfondie peut être conservée en brouillon pour être publiée dans un second temps.
- ✓ La publication d'évaluations approfondies dans le temps permet de conserver un historique des projets et du parcours du ménage.
- ✓ La limite de caractères dans un rapport social est passée de 5 000 à 10 000 caractères.

### Transformation des rapports sociaux en évaluations approfondies

- ✓ Les évaluations approfondies remplacent les rapports sociaux afin d'être mieux structurées.
- ✓ Pour ne perdre aucune information retranscrite dans les rapports sociaux, ceux-ci ont été transformés automatiquement en évaluations approfondies.

### Consultation des évaluations approfondies

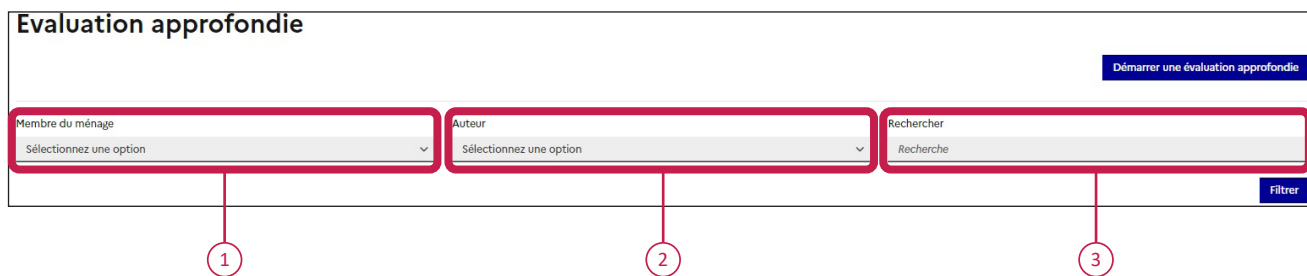
- ✓ Les gestionnaires de structures peuvent accéder aux évaluations approfondies uniquement si une demande est au statut «présence» dans leur(s) structure(s).
- ✓ L'utilisateur *Premier Accueil* peut accéder aux évaluations approfondies uniquement si une demande du ménage est associée à la structure premier accueil de l'utilisateur.
- ✓ L'utilisateur *Hébergement Logement* peut accéder aux évaluations approfondies uniquement si une demande du ménage est associée à la structure vers laquelle la demande est orientée.
- ✓ Lorsqu'un gestionnaire de structure, un utilisateur *Premier Accueil* ou un utilisateur *Hébergement Logement* n'a pas accès aux évaluations approfondies dans les cas évoqués ci-dessus, il peut s'accorder l'accès manuellement. Cette action est tracée dans la fiche de suivi des modifications du ménage <sup>2</sup>.



### Filtrer les évaluations approfondies

Il est possible de filtrer les évaluations approfondies selon :

- ✓ le membre du ménage ①;
- ✓ l’auteur de l’évaluation ②;
- ✓ le contenu textuel de l’évaluation ③.



### Supprimer une évaluation approfondie

Une évaluation approfondie peut être supprimée par son auteur qu’elle soit en brouillon ou publiée. Par ailleurs, les opérateurs SIAO peuvent supprimer une évaluation approfondie réalisée par d’autres utilisateurs à des fins de modération de contenu.

### Mettre à jour une évaluation approfondie en brouillon

Une évaluation approfondie est modifiable uniquement par son auteur lorsqu’elle est à l’état de brouillon. Une fois publiée, il n’est plus possible de la modifier.

### Publier une évaluation approfondie

Une évaluation peut être publiée afin d’être partagée aux acteurs intervenant sur le ménage. L’évaluation approfondie restant en brouillon n’est visible que par son auteur. La publication bloque toute modification de l’évaluation approfondie, qui demeure supprimable par son auteur ou un Opérateur SIAO.



## 2. Refonte des notes et alertes

Notes et alertes ont été regroupées dans le nouvel onglet **Notes** ④.



## Créer une note

Cliquer sur le bouton *Créer une note*

- ✓ Le titre n'est pas obligatoire.
- ✓ Par défaut, la note concerne tout le ménage.

2 types de visibilité sont gérés :

- ✓ **Transmission externe** ① rend la note visible pour tous les SIAO et travailleurs sociaux en France ;
- ✓ **Interne à mon organisation** ② rend la note visible uniquement pour les travailleurs sociaux de votre structure et ceux de la structure vers laquelle le ménage est orienté.

Voir tableau des règles de visibilité des notes (en page suivante) pour plus de détail.

## Épingler une note

Il est désormais possible d'épingler une note pour la rendre davantage visible auprès des intervenants sur le ménage ③.

- ✓ Cette mise en avant remplace l'ancienne fonctionnalité des alertes. Les alertes actives ont été reprises et automatiquement catégorisées en notes épinglées.
- ✓ Lorsqu'une fiche ménage contient des notes épinglées, l'utilisateur qui la consulte voit apparaître un bandeau d'avertissement signalant que des notes épinglées sont disponibles.

- ✓ L'utilisateur peut fermer le bandeau le temps de sa session.
- ✓ Ce bandeau n'apparaît que si l'utilisateur a accès à ces notes.

### Publier une note



Quand les champs obligatoires sont remplis, le bouton *Publier* devient actif.

### Transformation des alertes en notes

- ✓ Les alertes actives existantes ont été reprises et automatiquement catégorisées en notes épinglées pour correspondre au nouveau formalisme des notes et notes épinglées.
- ✓ Les droits de création des notes ont été revus selon le profil utilisateur :

	Création
Utilisateur Premier Accueil	Oui
Utilisateur Hébergement Logement	Oui
Gestionnaire local	Non

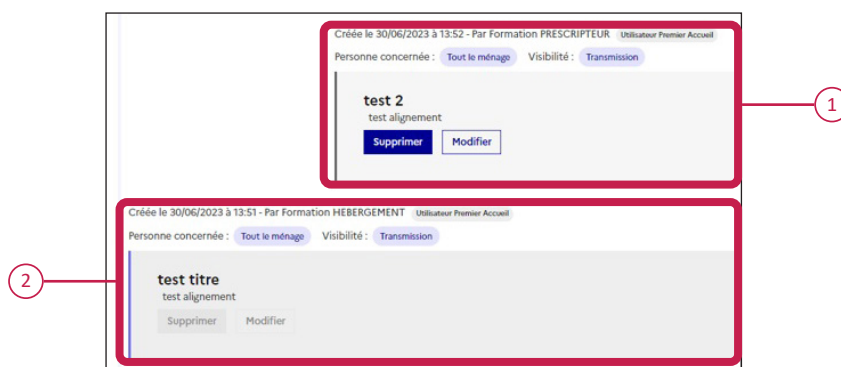
### Amélioration de la lisibilité des notes

La gestion de la confidentialité des notes a été simplifiée :

Règle de visibilité des notes	Notes <i>Transmission externe</i>	Notes <i>Interne à ma structure</i>
Internes SIAO (Opérateur SIAO, Administrateur fonctionnel 115, Coordinateur 115, Écouteur 115, Maraude)	Oui	Non
Utilisateur Premier Accueil	Oui	Oui
Utilisateur Hébergement Logement	Oui	si l'utilisateur est rattaché à la structure de la note
Gestionnaire local	Non	Non
Administrateurs SIAO (Administrateur territorial, Administrateur national, Statisticien)	Non	Non

### Amélioration de la distinction des notes créées par l'utilisateur et des notes créées par d'autres utilisateurs

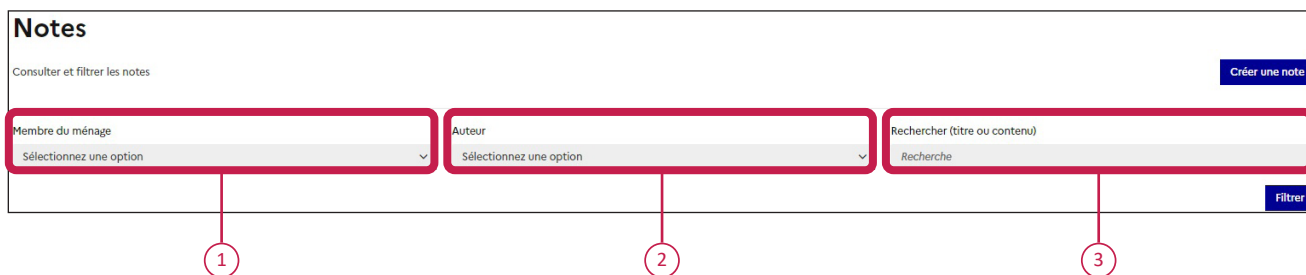
Les notes créées par l'utilisateur sont alignées sur la droite de l'écran ① tandis que les notes créées par d'autres utilisateurs sont alignées sur la gauche ②.



### Filtrer les notes

Il est possible d'utiliser des filtres sur les notes par

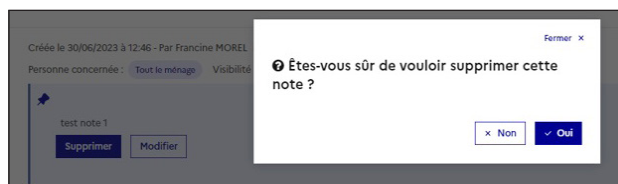
- ✓ personne 1;
- ✓ utilisateur créateur 2;
- ✓ recherche textuelle 3.



### Modification et suppression de note

Une note peut être modifiée par son auteur ou par un opérateur SIAO si elle est de type « Transmission externe ».

Un message permet de confirmer la suppression



Modification et suppression de note	Notes <i>Transmission externe</i>	Notes <i>Interne à ma structure</i>
Internes SIAO (Opérateur SIAO, Administrateur fonctionnel 115, Coordinateur 115, Écouteur 115, Maraude)	Oui	Non
Utilisateur Premier Accueil	Oui si auteur de la note	Oui si l'utilisateur est rattaché à la structure de la note <b>et</b> auteur de la note
Utilisateur Hébergement Logement		
Gestionnaire local	Non	Non
Administrateurs SIAO (Administrateur territorial, Administrateur national, Statisticien)	Non	Non

### Transformation des notes actuelles vers le nouveau format de note

Les anciennes notes ont été conservées et adaptées au nouveau format.

### Sauvegarde des notes dont le rattachement n'est pas identifiable

Certaines notes privées attachées à des utilisateurs n'existant plus dans le SI SIAO et dont la structure de rattachement n'a pas été identifiable sont retirées du SI SIAO. Pour toute demande de restitution de ces notes, une sauvegarde sécurisée a été réalisée et est à disposition des utilisateurs auprès de l'assistance.

### 3. Evolutions en lien avec la fiche ménage

#### Prolongation de l'âge de déclaration de l'ASE

L'ASE peut désormais être déclaré pour les personnes jusqu'à leurs 21 ans.

Le contrat jeune majeur reste saisissable pour les personnes dont l'âge actuel est compris entre 18 ans et 21 ans mais uniquement pour les personnes qui bénéficiaient de l'ASE. L'information sera désormais restituée en lecture seule pour les personnes dont l'âge d'éligibilité à l'ASE et au CJM est dépassé.

#### Réorganisation et simplification de la situation administrative

La situation administrative a été améliorée et simplifiée sur les aspects suivants :

- ✓ certains champs sont renseignés automatiquement selon les choix opérés par l'utilisateur ;
- ✓ certains champs n'apparaissent que lorsque la personne est concernée par l'information associée.

#### Harmonisation de l'affichage des cases à cocher (boutons radio)

Les boutons radios sont désormais systématiquement alignés horizontalement au lieu d'être parfois alignés horizontalement et parfois verticalement.

AVANT	APRES
<p><b>Expulsion</b></p> <p>En cours d'expulsion</p> <p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input checked="" type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> NR</p>	<p><b>Expulsion</b></p> <p>Ménage en cours d'expulsion</p> <p><input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non <input type="radio"/> NR</p>

#### Modification du label « En cours d'expulsion »

Le label associé à l'information sur l'expulsion du ménage ne permettait pas de savoir si l'information porte sur le ménage ou sur une personne isolée. Désormais le label de ce champ de la rubrique de « Précarité liée au ménage » s'intitule « Ménage en cours d'expulsion ».

#### Cumul possible entre chômeur et RQTH

Il est désormais possible de cumuler les situations de chômeur et RQTH dans la situation d'activité professionnelle / scolarisation / garde / formation du ménage.

#### Passage à la charte de l'État du design du dossier du ménage

Les formulaires liés au dossier du ménage ont été mis à jour avec la charte visuelle du DSFR (Design System de l'État). Exemple :

Typologie du ménage \* 1

Femme seule ▼

---

Contact principal

**CHOCOLAT**

Lait

54216227

21 ans - 19/06/2002

Tel: 00 00 00 00 00

Durée d'errance: Non renseigné

Contact principal du ménage \*

Lait CHOCOLAT ▼

Type de recherche

Auto.  Manuel

Recherche

Voie, ville, code postal...

---

Adresse

13 Boulevard de l'Hautil

#### 4. Evolutions en lien avec les demandes

- ✓ Le formulaire de la demande insertion reprend désormais automatiquement l'adresse du ménage.
- ✓ Si une adresse n'est pas renseignée pour le ménage, alors le formulaire récupère l'adresse de domiciliation du contact principal (si renseignée).

#### 5. Retrait du compteur de temps de session de connexion

Lorsqu'un utilisateur se connecte, le SI SIAO affiche la durée de la session en cours avant la déconnexion. Cet élément a été retiré car il est redondant avec l'avertisseur de déconnexion.

### ■ Corrections apportées par la version 3.58.3

#### Épuration de données obsolètes

Certaines données inutiles issues de la fusion du SI 115 et Insertion en 2020 pouvant ralentir l'application ont été épurées afin de gagner en performance dans l'utilisation du SI SIAO.

#### Erreurs d'enregistrement de la situation de la personne lors de sa création

Lors de la création d'une personne depuis un ménage, l'information associée à la situation de la personne n'était jamais enregistrée, il fallait modifier la valeur au niveau de la personne après l'avoir ajoutée.

Désormais, la situation est correctement enregistrée dès l'ajout de la personne, si celle-ci a été renseignée par l'utilisateur.

#### Correction de problème de compatibilité du champ date avec le navigateur Firefox

Le champ date fonctionne désormais correctement avec le navigateur Firefox.

